

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

SLO

ID : 059-215904285-20221212-46_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le douze décembre deux mil vingt-deux à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 02 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme LACROIX Audrey, Mme OBLEP Aurélie, Mme SOUBRIER Amandine.

Absents excusés : M DEHON Gérard, procuration à Mme SOUBRIER Amandine ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine ; Mme SIMONETTI Sandrine, procuration à M BARBRY Jean-Marie.

Absents : M CORMONT Corentin.

Le conseil a choisi Mme SOUBRIER Amandine pour secrétaire.

QUESTION N° 46/2022

VENTE DU BIEN SITUÉ 191 RUE DE LILLE COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° 24/2022 DU 13 JUIN 2022

Rapporteur : Monsieur Christian DUMONT

Par délibération n° 24/2022 en date du 13 juin 2022, le conseil municipal a décidé de la vente de l'ensemble immobilier situé 191 rue de Lille à Neuville Saint Rémy (parcelles cadastrées section AE n° 3 et 4) à la SCCV Neuville Moulin, moyennant, pour partie, le prix de 480 000 € en numéraire et pour une autre partie par la remise d'un local à construire, en rez-de-chaussée, d'une surface d'environ 180 m².

Maître Jean-Christophe MENNECIER, Notaire chargé de recevoir l'acte, sollicite toutefois des précisions concernant la partie correspondant au local à construire, et notamment concernant la valeur de cette dation et donc du prix total de l'opération.

Par conséquent, je vous propose :

- de dire que le prix global de la vente est fixé à 804 000 € payables comptant à hauteur de 480 000 € le jour de la vente et le restant, soit la somme de 324 000 € payable au moyen d'une dation en paiement, à savoir la remise d'un local à construire en rez-de-chaussée d'une surface de 180 m² ;
- de dire que les autres dispositions de la délibération n° 24/2022 du 13 juin 2022 restent inchangées.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour copie conforme

Délibération publiée sur le site Internet le 13 décembre 2022

Transmise à la Sous-Préfecture le 13 décembre 2022



Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>